



Union Régionale des
Groupements de
Défense Sanitaire
Apicole de Corse
(URGDSA Corse)

Syndicat
des
apiculteurs
de Corse du
Sud

FRGDSB20



Le 06 août 2019

Objet : Nouveaux foyers d'*Aethina tumida*

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), par son chef de Service Régional de l'Alimentation (SRAL) nous a alertés quant à la découverte de nouveaux foyers d'*Aethina tumida* dans le sud de l'Italie.

Par le commerce international d'essaims et de reines, deux départements français pourraient être touchés et font l'objet d'enquêtes épidémiologiques.

La présence de ce petit coléoptère de la ruche à proximité immédiate de nos colonies nous fait craindre le pire.

Aussi, nous rappelons à tous que l'arrêté ministériel du 1er juillet 1982 interdit l'introduction en Corse de reines d'abeilles, de colonies et de matériels apicoles usagés. Le non-respect de la réglementation expose non seulement à des risques sanitaires graves, mais aussi à des poursuites pénales.

En cas de suspicion d'*Aethina tumida*, il convient d'informer au plus tôt la direction départementale en charge de la protection des populations ainsi que les organismes de défense sanitaire apicole.

Nous comptons sur chacun de vous pour rappeler cette interdiction. Veuillez recevoir, chères apicultrices, chers apiculteurs, nos meilleures salutations.

Denis CASALTA, Président du Syndicat AOP Miel de Corse – Mele di Corsica

Bastien BIZON, Président de l'URGDSA Corse

Guy BOUSQUET, Président du syndicat des apiculteurs de Corse du Sud

Pascale CASTELLI, Présidente de la FRGDSB 20

Lionel MORTINI, Président de l'ODARC

François SARGENTINI, Président de l'OEC

Mattea CASALTA, Conseillère exécutive à l'Assemblée de Corse